

PROCES-VERBAL
DE LA SOIXANTE-TROISIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A PARIS, LE MERCREDI 18 OCTOBRE 1972 A 10 HEURES 30

Sont présents: le Gouverneur de la Banque de France et Président du Comité, M. Wormser, accompagné par M. Clappier; le Vice-Président de la Deutsche Bundesbank, M. Emminger, accompagné par M. Jennemann; le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, M. Vandeputte, accompagné par M. Janson; le Gouverneur de la Banca d'Italia, M. Carli, accompagné par M. Baffi; le Président de la Nederlandsche Bank, M. Zijlstra, accompagné par le Baron Mackay; assistent en outre le Vice-Président de la Commission des Communautés européennes, M. Barre, accompagné par M. Mosca; M. McMahon et M. Fforde de la Banque d'Angleterre; le Gouverneur de la Banque Nationale du Danemark, M. Hoffmeyer, accompagné par M. Mikkelsen; le Gouverneur de la Banque Centrale d'Irlande, M. Whitaker, accompagné par M. D. McCormack; le Président des Suppléants du Groupe des Dix, M. Ossola; M. Théron et M. Mertens de Wilmars, Présidents de groupes d'experts. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Aroma, et son adjoint, M. Bascoul, sont aussi présents.

I. Approbation du procès-verbal de la soixante-deuxième séance

Le Comité aborde tout de suite le point central de l'ordre du jour et reporte à la prochaine réunion l'approbation du procès-verbal de la soixante-deuxième séance.

II. Mesures d'ordre monétaire à proposer au Conseil des Ministres de la CEE du 30 et 31 octobre 1972, en vue d'entreprendre une action conjointe contre l'inflation à l'échelle communautaire, notamment en ce qui concerne l'expansion des disponibilités monétaires et le problème des placements sur le marché des euro-devises

* Texte approuvé lors de la séance du 11 novembre 1972.

A l'invitation du Président, M. Barre fait l'exposé résumé ci-après sur les principales conclusions auxquelles la Commission a abouti à ce stade, c'est-à-dire après les réunions de certaines instances communautaires, notamment le Groupe de coordination des politiques économiques et financières, mais avant la mise au point définitive des propositions au Conseil qui interviendra dans la semaine du 23 au 28 octobre.

Exposé de M. Barre:

Trois points essentiels sont à distinguer, à savoir:

- l'objectif,
- les mesures nationales,
- les mesures communautaires.

1) L'objectif

La Commission attire l'attention du Conseil sur le fait que les tendances actuellement en œuvre dans les pays membres sont préoccupantes tant pour 1972 que pour 1973. En effet, si on les prolonge, elles aboutiront pour l'ensemble de la Communauté à une hausse moyenne des prix de 6% en 1972 et de 7% en 1973.

Il est donc clair que si l'on veut éviter un tel "dérapage", le Conseil ne peut se contenter de prendre pour objectif la stabilisation de la hausse des prix au rythme actuel, mais il doit proposer un infléchissement de la tendance, en prenant par exemple un taux de 5% pour 1973.

Les premières réactions à ce sujet sont sceptiques, surtout dans le Groupe de coordination, et s'expliquent dans une large mesure par la conjoncture électorale.

2) Mesures nationales

La Commission pense que les mesures nationales seraient les plus efficaces dans la lutte contre l'inflation; elles devraient tendre vers l'objectif commun et être coordonnées autant que possible.

Il convient aussi de tenir compte de la diversité des situations qui est plus préoccupante en Allemagne et en France qu'en Belgique et au Luxembourg, tandis qu'aux Pays-Bas un effort de modération est déjà en cours depuis un certain temps. En Italie, les résultats en matière de prix ont été jusqu'à présent meilleurs que dans les autres pays, mais dans les prochains mois se présentera le problème d'un "dérapage" dû à l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, dont les effets pourraient se cumuler avec d'autres pressions.

